

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SIÈGE SOCIAL

3, rue d'Antin - 75002 Paris.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

B 662 047 885

CODE APE

651 C

FORME ET CONSTITUTION

Société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les articles

118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. La société a le statut de Banque régie par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, et la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

DATE DE L'EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 1998, le capital de Paribas était de 16 158 273 600 francs (2 463 312 930,57 euros), divisé en 161 739 829 actions, de nominal 100 francs entièrement libérées. À cette date, le nombre total de droits de vote existants s'élevait à 174 123 154 pour 153 657 775 actions en circulation.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DU CAPITAL POTENTIEL DE PARIBAS

Date	Descriptif	Actions ordinaires	Actions privilégiées	CIP	Total actions
31 décembre 1995	Capital	40 172 728	2 448 073	851 927	43 472 728
	Rapprochement CIP + CDV		206 873	- 206 873	
	Augmentation de capital	12 051 816	760 455	229 542	
31 décembre 1996	Capital	52 224 544	3 415 401	874 596	56 514 541
	Paiement divid. Actions	1 100 225			
31 décembre 1997	Capital	53 324 769	3 415 401	874 596	57 614 766
	Paiement divid. Actions	2 101 392			
	Rapprochement CIP + CDV	874 596		- 874 596	
	Conversion actions privilégiées	3 415 401	- 3 415 401		
12 mai 1998	Absorption Financière Paribas, Compagnie Bancaire, CNM	100 411 368			
	Capital	160 127 526	0	0	160 127 526
	Augmentation réservée aux salariés	1 071 759			
31 décembre 1998	Options de souscription	540 544			
	Capital	161 739 829	0	0	161 739 829
	Options de souscription	118 596			
29 janvier 1999	Capital	161 858 425	0	0	161 858 425
	Options exerçables non levées	3 673 671 *			
	Capital potentiel **	165 532 096	0	0	165 532 096

* Voir tableau "Options de souscription et d'achat d'actions".

** En dehors des options de souscription d'actions, il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ DE TÊTE DU GROUPE PARIBAS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	29 janvier 99		23 janvier 98 *		31 décembre 96	
	en % du capital	en % des droits de vote	en % du capital	en % des droits de vote	en % du capital	en % des droits de vote
Actionnaires détenant plus de 5 % des droits de vote	11,4	20,0	12,5	20,8	26,9	39,2
Groupe AXA-UAP	6,7	11,7	6,6	11,3	10,7	13,6
Allianz AGF	4,7	8,3	4,7	8,4	6,0	10,8
CIPAF	détient moins de 5 % des droits de vote		détient moins de 5 % des droits de vote		5,0	7,2
Groupe Parfinance-Frère	détient moins de 5 % des droits de vote		détient moins de 5 % des droits de vote		4,1	6,6
Autres actionnaires identifiés	30,0	31,8	28,8	32,8	17,9	20,2
Public	53,1	46,2	50,1	46,4	43,3	40,6
Autocontrôle	5,5	-	8,6	-	11,9	-

* Date de publication au BALO du nombre total de droits de vote après OPE Compagnie Bancaire.

DROITS DE VOTE

L'article 27 des statuts prévoit que les propriétaires d'actions nominatives inscrites à leur nom depuis deux ans au moins et entièrement libérées disposent dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de deux voix pour chacune desdites actions.

ou des droits de vote, par achat ou, le cas échéant, par offre publique, est soumis à des obligations déclaratives ou des autorisations administratives conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés et la loi bancaire.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

L'article 7 des statuts prévoit des seuils de déclaration des participations dans la société :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, 0,5 % du capital ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception indiquant le nombre d'actions et de droits de vote qui y sont attachés, dans le délai de dix jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut de déclaration, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Par ailleurs, il est rappelé que tout franchissement de seuil de 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %, ou 66 % du capital

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES PAR PARIBAS

- L'Assemblée Générale Mixte de Paribas (11 mai 1998) a autorisé, pour une durée de quatre ans, le Directoire de Paribas à consentir au personnel et aux dirigeants du Groupe des options d'achat ou de souscription d'un nombre maximum d'actions de la société représentant 3,5 % du capital.

- Les options existantes sont décrites ci-dessous. Elles ont été attribuées, avant la fusion du 12 mai 1998, par la Compagnie Financière de Paribas (CFP), la Banque Paribas (BP), la Compagnie Bancaire (CB) et la Compagnie de Navigation Mixte (CNM).

- En novembre 1998, le Directoire, après avis du Conseil de Surveillance, a procédé à une nouvelle attribution de stock-options.

Conformément à la politique menée depuis plusieurs années, ces options ont revêtu la forme d'options d'achat d'actions, en vue d'éviter la dilution des actionnaires. De même, le prix des options pour les bénéficiaires ne comprend pas de décote par rapport à la moyenne des vingt Bourses précédant la date d'attribution.

Cette attribution a concerné 975 bénéficiaires, contre 319 bénéficiaires lors de la dernière attribution étendue, en décembre 1997. Le nombre d'options attribuées s'est élevé à 2 351 000, contre 2 065 000 en décembre 1997. La croissance du nombre de bénéficiaires s'explique tout d'abord par l'extension de leur périmètre aux collaborateurs de l'ancien groupe de la Compagnie Bancaire, absorbée en mai 1998. Elle s'explique aussi par une volonté accrue de la Direction Générale d'attribuer des options à des bénéficiaires nouveaux et à des collabora-

teurs performants pouvant se situer à des niveaux multiples de l'organisation.

Il est rappelé que l'attribution des options est discrétionnaire et qu'elle est basée sur des critères de performance, de compétence et de responsabilité. Elle a pour objet non seulement la motivation, mais aussi la fidélisation, les options ne pouvant être levées qu'après un délai de cinq ans, à la condition d'être toujours salarié ou mandataire social.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des attributions effectuées. Un second tableau indique les plans d'options des filiales consolidées par intégration globale. Un troisième tableau précise les options consenties aux membres du Directoire en poste au moment de leur attribution. Il est rappelé que ces options sont consenties par décision du Conseil de Surveillance, sur la recommandation du Comité des Rémunérations.

Année	Société d'origine	Durée	Nombre d'options attribuées (4)	Nombre de bénéficiaires	Nature (1)	Prix d'exercice (5) en euros	Nombre d'options levées ou caduques au 29/01/99	Solde au 29/01/99
1991	CFP	8 ans	669 415	220	S	44,37	540 738	128 677
	CB	8 ans	308 289	81	S	30,53	289 363	18 926
1992	CFP	8 ans	822 094	220	S	40,72	583 088	239 006
	CB	8 ans	416 606	69	S	23,55	384 610	31 996
1993	CFP	8 ans	28 175	1	S	47,89	0	28 175
	CB(3)	8 ans	62 726	19	S	54,06	8 197	54 529
	CB	8 ans	454 406	109	S	36,68	177 225	277 181
1994	CFP	8 ans	16 920	1	S	61,69	0	16 920
	CFP	8 ans	1 273 500	97	S	51,99	131 500	1 142 000
	BP	8 ans	599 841	73	S	61,89	117 311	482 530
	CB	8 ans	413 558	105	S	35,18	80 279	333 279
	CNM	5 ans	136 800	54	S	60,22	110 924	25 876
	CB(3)	8 ans	71 280	20	S	44,71	3 564	67 716
	BP	8 ans	286 626	186	S	61,89	52 426	234 200
1995	CFP	8 ans	117 000	29	S	41,31	11 500	105 500
	CFP	8 ans	161 000	12	A	41,47	28 000	133 000
	CB	8 ans	161 377	104	S	38,04	8 312	153 065
	CB(3)	8 ans	84 942	36	S	29,69	5 940	79 002
	CFP	8 ans	42 000	5	A	41,47	0	42 000
	CFP	8 ans	1 050 700	341	A	41,77	72 400	978 300
	CB	8 ans	201 375	100	S	42,83	7 563	193 812
	CB(3)	8 ans	64 449	35	S	53,97	3 168	61 281
1997	CFP	8 ans	1 678 500	526	A	53,36	69 000	1 609 500
	CFP	8 ans	101 000	13	A	57,02	0	101 000
	CFP	8 ans	25 000	4	A	60,06	0	25 000
	CFP	8 ans	5 000	1	A	67,84	0	5 000
	CB	8 ans	199 530	149	A	60,81	2 070	197 460
	CFP	8 ans	2 065 000	319	A	72,41	24 000	2 041 000
1998	PARIBAS	8 ans	2 351 800	975	A	62,96	0	2 351 800
Sous total : solde des options de souscription								3 673 671
TOTAL			13 932 909			56,10 (2)	2 775 178	11 157 731

(1) S : option de souscription, A : option d'achat.

(2) Prix moyen pondéré des options non exercées.

(3) Ex Cardif.

(4) Nombre d'options ajusté des coefficients de conversion en actions Paribas : 9 PB pour 5 CB
2 PB pour 1 CNM
1 PB pour 1 CFP
1 PB pour 1 BP.

(5) Prix ajusté.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES PAR LES FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Année	Société	Durée	Nombre d'options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Nature (1)	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options levées au 29/01/99	Solde au 29/01/99
1993	Cetelem	8 ans	60 000	29	S	55,64	32 010	27 990
	UFB	8 ans	44 600	30	S	54,73	11 200	33 400
1994	Cetelem	8 ans	36 750	34	S	48,53	3 000	33 750
	UFB	8 ans	48 100	44	S	53,81	5 700	42 400
	Safadeco	8 ans	55 998	19	S	30,49	3 000	52 998
1995	Cetelem	8 ans	79 380	79	S	57,55	6 300	73 080
	UFB	8 ans	28 100	32	S	56,71	1 500	26 600
1996	Cetelem	8 ans	87 400	95	S	85,68	700	86 700
	Safadeco	8 ans	108 000	21	S	30,64	10 000	98 000
	UFB	8 ans	40 200	37	S	68,60	0	40 200
1997	Cetelem	8 ans	60 250	117	A	94,98	500	59 750

(1) S : option de souscription, A : option d'achat.

DÉTAIL DES OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE DE PARIBAS *

Année	Société d'origine	Durée	Nombre d'options attribuées	Nature	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options levées au 29/01/99	Solde des options au 29/01/99
1991	CFP	8 ans	61 977	S	44,37	61 977	0
1992	CFP	8 ans	75 500	S	40,72	9 977	65 523
1993	CFP	8 ans	28 175	S	47,89	0	28 175
1994	CFP	8 ans	125 000	S	51,98	0	125 000
1995	CFP	8 ans	25 000	S	41,31	0	25 000
	CFP	8 ans	115 000	A	41,77	0	115 000
1997	CFP	8 ans	290 000	A	53,36	0	290 000
	CFP	8 ans	410 000	A	72,41	0	410 000
1998	PARIBAS	8 ans	275 000	A	62,96	0	275 000
Total			1 405 652		59,10 **	71 954	1 333 698

* Personnes du Directoire actuel ayant fait partie du Directoire au moment de l'attribution des options.

** Prix moyen des options pondéré des options non exercées.

RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations de toute nature perçues en 1998 au cours de l'exercice par les membres du Conseil de Surveillance au titre des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 1,8 million d'euros ; celles du Directoire s'établissent à 6,2 millions d'euros, dont 0,4 million d'euros de jetons de présence.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS À DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Non significatif.

PLANS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATIONS

L'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 4 décembre 1998 a conduit à la création de 1 071 760 actions, représentant 0,67 % du capital de Paribas. Au 31 décembre 1998, le personnel de Paribas détenait, au titre de ce plan d'actionnariat et des autres fonds d'épargne entreprise en France, 1,53 % du capital social.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Yves-Marie Dalibard, Directeur de la Communication de Paribas - Tél. : 01 42 98 12 34.

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et perspectives de Paribas : elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Paris, le 7 avril 1999
Le Président du Directoire
André Lévy-Lang

Attestation des Commissaires aux Comptes (document de référence)

Exercice clos le 31 décembre 1998

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables relatives à Paribas données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 1996, le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1998 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Ils ont été certifiés sans réserve.

La sincérité des informations financières et comptables présentées appelle de notre part les observations suivantes :

- Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention sur la note 2-A de l'annexe relative à un changement de présentation des états financiers pour isoler l'incidence des activités cédées, et sur la note 1 de l'annexe relative au changement de méthode de consolidation des sociétés d'assurance, qui sont désormais intégrées globalement.

- Notre rapport sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 1998, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention sur la note 1 de l'annexe qui précise qu'une opération d'offre publique d'échange de la Société Générale sur les titres Paribas a été lancée le 12 février 1999 et que les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés par le Directoire du 17 février 1999 ne tiennent pas compte d'une provision pour coûts de restructuration et d'intégration consécutifs à cette opération, d'un montant net d'impôt de 400 millions d'euros. L'inscription de cette provision dans les comptes annuels et dans les comptes consolidés au 31 décembre 1998 dépend en effet de l'issue favorable de l'offre publique d'échange et, en particulier, de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Générale, le 1^{er} avril 1999, de l'augmentation de capital rémunérant les actions Paribas apportées. Dès lors que ces conditions seront réunies, et conformément à la décision du Directoire, il sera proposé à l'Assemblée Générale de Paribas de modifier les comptes annuels pour inclure cette provision ; les comptes consolidés seront modifiés en conséquence.

- Par ailleurs, du fait du dépôt des offres publiques d'échange disjointes de la BNP sur les titres de Paribas et de la Société Générale déposées le 9 mars 1999 au soir, les assemblées générales du 1^{er} avril 1999 ont été repoussées à une date ultérieure.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Paris et Neuilly, le 7 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Patrick Gounelle

Deloitte Touche Tohmatsu

Jacques Manardo

SOMMAIRE COB

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	123
1.2	Attestation des responsables	123
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	8
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	118 à 122
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	118 à 122
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	4, 118, 119
3.4	Marché des titres de l'émetteur	4, 118, 119
3.5	Dividendes	4 et document "Assemblée Générale Ordinaire"
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	1 à 47
4.3	Faits exceptionnels et litiges	63
4.4	Effectifs	3
4.5	Politique d'investissement	49 à 63
5.1	Comptes de l'émetteur	66 à 117
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	118 à 122
7.1	Évolution récente	63
7.2	Perspectives d'avenir	63

PARIBAS
3, rue d'Antin - 75078 Paris Cedex 02
Tél. : 33 (0)1 42 98 12 34 - Fax : 33 (0)1 42 98 77 42
Internet <http://www.paribas.com>
Télex : PARB 210041